



AG Target+

Perspective d'un rendement potentiellement attrayant

Droit au remboursement au terme, après 10 ans, d'au moins 90 % de la prime nette que vous avez investie – sauf en cas de faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Fortis SA²



AG Target+

90 Global Infrastructure 2027 d'AG Insurance

Exposition de 100 % du montant net investi dans le fonds via une EMTN¹ émise par BNP Paribas Fortis SA²

Période de souscription :
du 30 octobre au 8 décembre 2017 inclus

¹ [EMTN: BE6298379726, Series 960]. Les investisseurs particuliers n'ont pas accès à l'Euro Medium Term Note (EMTN). Il s'agit d'une obligation qui offre un coupon annuel à taux fixe. Les actifs des primes nettes sont intégralement investis dans une EMTN émise par BNP Paribas Fortis SA. Tous les versements et engagements liés à l'EMTN sont pleinement et inconditionnellement garantis par BNP Paribas Fortis SA. La compagnie d'assurances n'est pas responsable d'une éventuelle faillite de l'émetteur de l'EMTN dans laquelle il a placé ses primes nettes, ni de la défaillance éventuelle de toute autre contrepartie tenue à une obligation de paiement en faveur du fonds. Les éventuelles conséquences sont à la charge du preneur d'assurance de l'AG Target+ liée à ce fonds.

² Rating de BNP Paribas Fortis SA : A2 [stable outlook] chez Moody's, A [stable outlook] chez Standard & Poor's et A+ [stable outlook] chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

AG Target+

90 Global Infrastructure 2027

Exposition de 100 % du montant net investi dans le fonds via une EMTN¹ émise par BNP Paribas Fortis SA²

Période de souscription temporaire **du 30 octobre au 8 décembre 2017 inclus**

Vous êtes à la recherche d'un rendement potentiellement attractif ? Vous souhaitez investir pour une durée de 10 ans ? Au terme, vous voulez récupérer au moins 90 % de votre prime nette investie ? Vous souhaitez placer votre argent dans une assurance-vie de la branche 23 ?

Dans ce cas, AG Target+ 90 Global Infrastructure 2027 répond certainement à vos attentes. Le rendement de cette assurance-placement est en effet lié aux performances de l'indice Solactive Global Infrastructure Select 40 (Price EUR). Cet indice se compose de 40 actions d'entreprises implantées aux quatre coins de la planète et actives dans le secteur mondial des infrastructures. Vous n'investissez pas directement dans ces actions.



Pourquoi choisir le secteur des infrastructures ?³

Pour garantir le bon fonctionnement d'une société, il est nécessaire d'investir dans les infrastructures. Pourtant, ces investissements font encore souvent défaut un peu partout dans le monde : infrastructures routières et ferroviaires, réseaux électriques, systèmes de distribution d'eau ou de traitement des déchets... doivent d'urgence faire l'objet de rénovations.

De nombreux pouvoirs publics doivent donc revoir à la hausse leurs dépenses dans les infrastructures, et c'est ce qu'ils font. De tels investissements sont aussi un véritable moteur pour la croissance : ils favorisent l'emploi à court terme et stimulent la productivité à long terme.

Pour l'exécution concrète des travaux d'infrastructures, les pouvoirs publics font toutefois appel à des entreprises privées qui disposent du savoir-faire nécessaire. Conséquence : le secteur des infrastructures – qui reste encore relativement jeune – enregistre une croissance aussi rapide que solide, ce qui renforce l'attrait de son potentiel boursier.

Pour faire face à l'intérêt croissant des investisseurs et offrir une exposition diversifiée aux performances des entreprises cotées actives dans le secteur des infrastructures, Solactive* a lancé l'indice **Solactive Global Infrastructure Select 40 [Price EUR]**. Cet indice mise sur le potentiel boursier de 40 entreprises cotées et actives un peu partout dans le monde dans le secteur des infrastructures.

Pour connaître le processus de sélection de ces 40 entreprises, consultez la rubrique « L'indice Solactive Global Infrastructure Select 40 [Price EUR] : un processus de sélection rigoureux » dans cette brochure.

* **Solactive** est une entreprise allemande (créée en 2007), qui dispose d'une vaste expertise en matière de développement, de calcul et de suivi des indices sur les marchés financiers.

Attention : l'indice 'Solactive Global Infrastructure Select 40' est un indice de type « Price ». Autrement dit, les dividendes, distribués par les actions qui composent l'indice, ne sont pas réinvestis dans l'indice. Ils n'influencent donc pas directement sa performance.

³ Ces informations se basent sur des analyses menées par Natixis, une banque d'investissement et de financement française créée en 2006.

Les caractéristiques d'AG Target+ 90 Global Infrastructure 2027

1. Participation à la progression potentielle du cours des actions de 40 entreprises actives dans le secteur global des infrastructures, sélectionnés sur la base de **critères financiers** objectifs, sans toutefois investir directement dans ces actions.
2. Si l'évolution de l'indice (comme déterminée plus loin) est négative, vous récupérez au terme **minimum 90 % de votre prime nette investie**, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de BNP Paribas Fortis SA, l'institution financière auprès de laquelle la totalité de la prime nette investie est placée. Dans ce cas, vous risquez de ne pas récupérer votre capital au terme⁴.
3. En cas de résultat positif, vous recevrez **en plus de votre prime nette une plus-value de 110 % de l'évolution positive** de l'indice Solactive Global Infrastructure Select 40 [Price EUR].
4. La volatilité⁵ du résultat final est limitée en observant la progression de l'indice à 31 dates fixées à l'avance, au cours des 2,5 dernières années.

Assurance-placement (branche 23) d'AG Insurance

- Horizon de placement à 10 ans
- Remboursement minimal de 90 % de la prime nette investie
- Pas de précompte mobilier, sous réserve de modifications ultérieures
- Taxe sur la prime : 2 %
- Période de souscription : du 30/10/2017 au 08/12/2017 inclus
- Votre intermédiaire doit vérifier si ce produit vous correspond⁶.

Consultez la fiche infos financières Assurance-vie, les conditions générales et le règlement de gestion pour connaître toutes les caractéristiques et les coûts d'AG Target+ 90 Global Infrastructure 2027. Ces documents sont disponibles gratuitement chez votre intermédiaire ou sur www.aginsurance.be.

L'indice Solactive Global Infrastructure Select 40 [Price EUR]⁷ : un processus de sélection rigoureux

L'indice Solactive Global Infrastructure Select 40 reflète les performances de 40 entreprises mondiales actives dans le secteur des infrastructures et des secteurs connexes. Ces actions sont soigneusement sélectionnées via une succession de filtres.

Il ne reste ensuite que les actions qui répondent à des exigences strictes en termes de liquidité, de volatilité et de taux de dividende.

⁴ Consultez la rubrique « Quels sont les risques de ce placement ? » pour connaître les risques liés à cet investissement.

⁵ La volatilité est une mesure de la fluctuation, tant à la hausse qu'à la baisse, de la valeur d'une action ou de tout autre actif. Plus les variations d'un cours sont extrêmes, plus sa volatilité est élevée.

⁶ Si votre intermédiaire vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, il devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et de votre expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

⁷ L'indice Solactive Global Infrastructure Select 40 [Price EUR] a été développé par des experts de Solactive, qui calculent et distribuent l'indice. Ce produit ne peut en aucun cas être promu, souscrit ou encouragé par Solactive. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'indice Solactive Global Infrastructure Select 40 [Price EUR] sont la propriété de Solactive.

Comment ces actions sont-elles sélectionnées ?⁸

PANIER DE DÉPART

Entreprises des quatre coins du monde, cotées en Bourse
et dont plus de la moitié des revenus est tirée des secteurs suivants :

Secteurs des infrastructures	Secteurs connexes
Transport de marchandises et services d'infrastructures	Transport de personnes
Services d'approvisionnement en eau	Investissements et services immobiliers
Services de gestion des déchets	Sicav immobilières
Services énergétiques	Services de télécommunications fixes et sans fil
Services de construction	Équipement électrique et systèmes énergétiques
Midstream énergétiques	

FILTRE 1 : LIQUIDITÉ

Seules les actions qui répondent aux critères de liquidité suivants sont prises en considération :

1. **Capitalisation boursière** supérieure à 1,5 milliard d'euros
2. **Volume de transaction quotidien moyen** d'au moins 10 millions d'euros au cours des 6 derniers mois

FILTRE 2 : DIVIDENDES

Ensuite, les **100 actions qui présentent le rendement le plus élevé sur une période de 12 mois** sont retenues, avec un minimum de 2 actions et un maximum de 20 actions de chaque secteur.
Vous n'investissez pas directement dans ces actions et ne touchez donc aucun dividende.

FILTRE 3 : VOLATILITÉ

Parmi les 100 actions restantes, les **40 actions qui présentent la plus faible volatilité** sont sélectionnées, avec au minimum 1 action et au maximum 10 actions de chaque secteur.

Filtre complémentaire :

La sélection ne peut pas comprendre plus de 5 actions liées à l'immobilier [Sicav immobilières et Investissements et services immobiliers].

RÉSULTAT : SOLACTIVE GLOBAL INFRASTRUCTURE SELECT 40

Chacune des 40 actions qui composent l'indice se voit attribuer une pondération, déterminée pour moitié par le taux de dividende, et pour l'autre moitié par l'historique de volatilité (inversement proportionnel).

Afin de refléter au mieux la conjoncture du moment, ce processus de sélection est entièrement répété tous les 3 mois. Les actions qui ne répondent plus aux critères de sélection lors du réajustement trimestriel seront donc retirées de l'indice.

Qu'est-ce que la volatilité ?

La volatilité est une mesure de la fluctuation, tant à la hausse qu'à la baisse, de la valeur d'une action ou de tout autre actif. Plus les variations d'un cours sont extrêmes, plus sa volatilité est élevée.

Vous désirez en savoir plus ?

L'évolution et la composition de cet indice sont disponibles sur le site suivant :

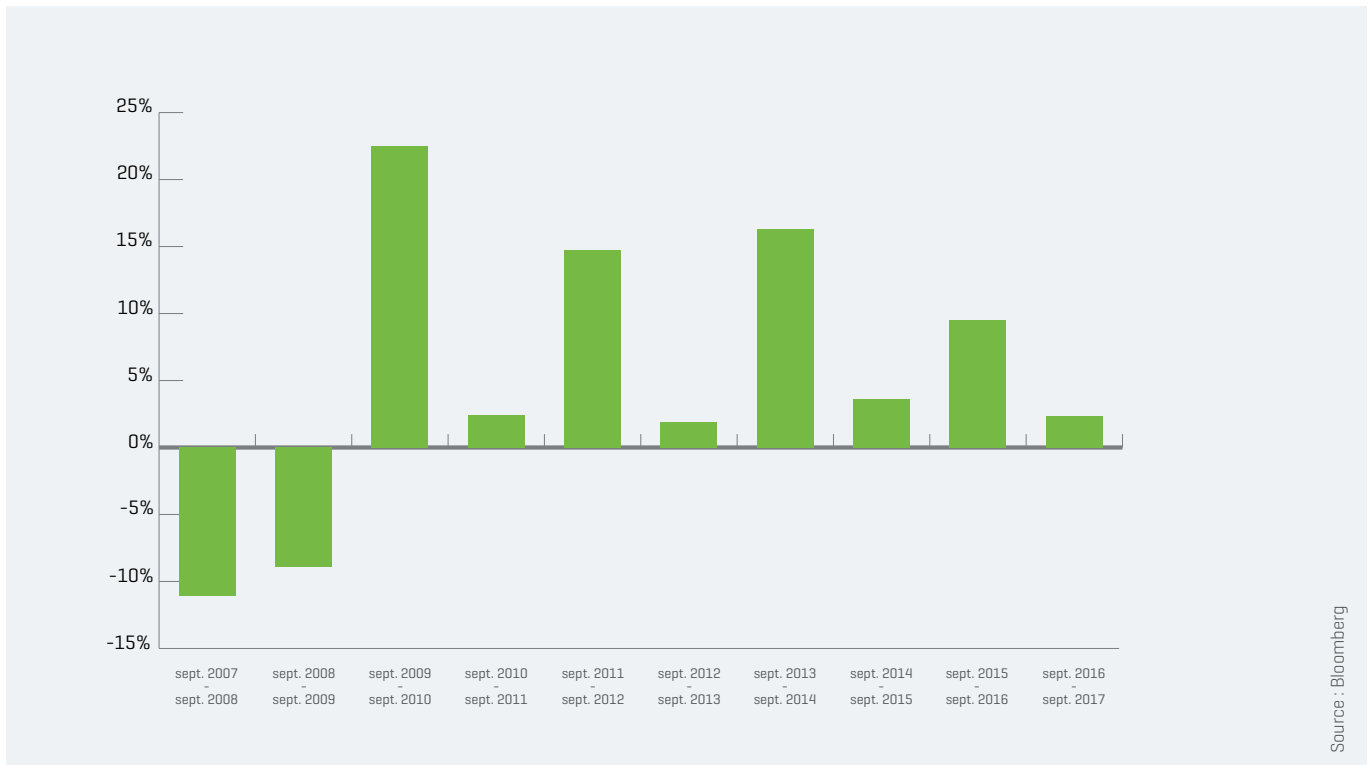
[https://www.solactive.com/?s=global infrastructure select&index=DE000SLA3LQ0](https://www.solactive.com/?s=global+infrastructure+select&index=DE000SLA3LQ0)



⁸ Vous n'investissez pas directement dans ces actions et ne touchez donc aucun dividende

Évolution de l'indice Solactive Global Infrastructure Select 40 (Price EUR) au cours des 10 dernières années (simulation)

Rendements annuels



Le graphique ci-dessus reflète le rendement simulé de l'indice Solactive Global Infrastructure Select 40 (Price EUR).

Attention !

L'indice Solactive Global Infrastructure Select 40 (Price EUR) a été lancé en mai 2017. Ce graphique se base donc sur une simulation du passé, qui donne les performances que l'indice aurait enregistrées s'il avait été lancé plus tôt. Ces rendements bruts du passé n'offrent aucune garantie quant aux performances futures.

Comment détermine-t-on le rendement ?

Le rendement du placement est déterminé selon l'évolution de l'indice entre sa valeur initiale et sa valeur au terme, avec :

- Valeur initiale** = cours de clôture de l'indice 22 décembre 2017
- Valeur au terme** = moyenne des cours de clôture de 31 dates prédéfinies, réparties mensuellement du 30 mai 2025 au 30 novembre 2027.

► Si l'évolution entre la valeur initiale et la valeur au terme est **positive**, vous percevez :



► Si l'évolution entre la valeur initiale et la valeur au terme est **négative**, vous récupérez :



Exemples de calcul

Donnés à titre purement illustratif, ces exemples fictifs du mode de calcul de la plus-value éventuelle n'offrent aucune garantie ni aucune indication quant à la performance future de l'indice.

	Scénario négatif	Scénario neutre	Scénario positif
Valeur initiale	175	175	175
Valeur à l'échéance sur base de la moyenne de 31 observations	140	201,25	227,50
Prestation réalisée sur base de la moyenne des 31 cours de clôture retenus	-20 %	15 %	30 %
Plus-value : 110 % de la prestation positive réalisée sur base de la moyenne des 31 cours de clôture retenus	/	16,50 %	33 %
Moins-value : 100 % de la prestation négative réalisée sur base des 31 cours de clôture retenus, avec une limitation de 10 %	-10 % [au lieu de -20 %]	/	/
Au terme, le bénéficiaire perçoit	90 % de sa prime nette investie¹⁰ , mais sans plus-value.	100 % de sa prime nette investie¹⁰ + une plus-value de 16,5 %.	100 % de sa prime nette investie¹⁰ + une plus-value de 33 %.
Ce qui correspond à un rendement actuariel de	-1,39 % ¹¹	1,19 % ¹¹	2,54 % ¹¹

⁹ Consultez la rubrique « Quels sont les risques de ce placement ? » pour connaître le risque de crédit.

¹⁰ Hors taxe et frais d'entrée.

¹¹ Hors taxe, frais d'entrée inclus.

Fiscalité

- Vous ne payez pas de précompte mobilier en cas de rachat, ni sur l'éventuelle plus-value que vous percevez au terme, ni sur l'éventuelle plus-value en cas de rachat total avant le terme, ni sur le paiement éventuel d'un capital décès. Cette information est conforme au régime fiscal belge en vigueur au 30 octobre 2017, et sous réserve de modifications ultérieures.
- Une taxe de 2 % est appliquée sur la prime (preneur d'assurance = personne physique).
- Cette assurance-placement n'entre pas en ligne de compte pour la déduction fiscale ou la réduction d'impôt.

Quels sont les risques de ce placement ?

- **Risque de perte de capital** : les investisseurs qui optent pour ce fonds doivent tenir compte de la possibilité d'une perte de maximum 10 % sur leur prime nette investie au terme, en cas d'évolution défavorable de l'indice.
- **Risque de crédit** : le paiement minimum de 90 % de la prime nette investie au terme se fait par un dépôt des primes nettes dans une EMTN émise par BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance SA ne répond pas de la défaillance éventuelle de cette entreprise. En cas de faillite ou de risque de faillite de cette institution financière, vous vous exposez donc au risque de ne pas récupérer entièrement votre capital au terme. Si, selon la législation en matière de redressement ou de résolution des établissements de crédit, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible du dépositaire, elle pourrait prendre des mesures de renflouement interne (« bail in ») impactant l'EMTN. Par conséquent, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer, partiellement ou totalement, son capital à l'échéance.
- **Risque de fluctuation de la valeur pendant la durée du contrat** : la valeur d'unité n'est jamais garantie. Elle dépend de l'évolution de la valeur de l'actif sous-jacent, des taux d'intérêt et de la volatilité. Vous assumez donc à tout moment le risque financier dans son entièreté. La valeur d'unité peut être aussi bien supérieure qu'inférieure à la valeur initiale, avant l'échéance. Par conséquent, vous devez être conscient qu'en cas de rachat éventuel avant terme, il se peut que vous ne récupériez pas l'intégralité de votre prime nette investie. Le paiement minimum de 90 % de la prime nette investie s'applique uniquement à l'échéance du contrat.
- **Risque d'investissement** : des investissements en produits dérivés sont aussi effectués. Ces produits dérivés consistent en l'échange (via des contrats swap conclus avec des partenaires financiers spécialisés) de la majeure partie du rendement du dépôt auprès de BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance SA ne répond pas de la faillite ou du défaut de paiement éventuels de toute contrepartie tenue à une obligation de paiement en faveur du fonds. Les conséquences éventuelles sont à charge du preneur d'assurance. Les contreparties tenues à une obligation de paiement en faveur du fonds ont au minimum un rating « Investment Grade » (minimum Baa3 chez Moody's, BBB chez Standard & Poor's et BBB- chez Fitch).
- **Risque de liquidité** : dans des circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue.
- **Risque lié à la valeur sous-jacente** : l'indice Solactive Global Infrastructure Select 40 (Price EUR) est un indice récent. L'historique disponible est donc très limité.
- **Faillite de l'assureur** : les actifs du fonds lié au contrat d'assurance-vie souscrit par le preneur d'assurance font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires concernés.

Caractéristiques techniques d'AG Target+ 90 Global Infrastructure 2027

Description

AG Target+ 90 Global Infrastructure 2027 est une assurance-vie individuelle [branche 23] d'AG Insurance, soumise au droit belge et liée à un fonds d'investissement.

Parties concernées :

- Assuré = le preneur d'assurance.
- Assureur = AG Insurance SA.
- Bénéficiaire en cas de vie de l'assuré = au choix.
- Bénéficiaire en cas de décès de l'assuré = au choix.

Souscription

Période de souscription : du 30 octobre 2017 au 8 décembre 2017 inclus. Une clôture anticipée est toutefois possible. Un versement supplémentaire en AG Target+ 90 Global Infrastructure 2027 est uniquement possible via la souscription d'un nouveau contrat AG Target+ pendant de la période de souscription.

Date ultime de paiement : 13 décembre 2017

Investissement net : minimum 2 500 euros (hors taxe et frais d'entrée)

Valeur d'unité : 100 euros, à la constitution du fonds le 22/12/2017. La valeur d'unité est calculée mensuellement, le premier jour ouvrable bancaire du mois. Vous avez toujours la possibilité de demander cette valeur d'unité à votre intermédiaire. Elle est également publiée sur www.aginsurance.be.

Frais

Frais d'entrée : maximum 3,50 %

Frais de gestion : maximum 1,40 % de la valeur nominale du fonds, c'est-à-dire la valeur du fonds au moment de sa création, comprenant une indemnité pour l'assureur.

Frais de sortie :

- Pas de frais de sortie au terme, ni en cas de décès.
- L'indemnité de rachat en cours de contrat s'élève à 1 %. Aucune indemnité de rachat n'est due si le rachat prend effet au cours de la dernière année précédant le terme du contrat. Pas de rachat partiel possible.

Toutes les primes sont versées sur le numéro de compte BE93 1421 2102 1467, en mentionnant le numéro d'adhésion du contrat dans la communication structurée. Une prime périodique n'est pas possible.

Fiscalité

Les aspects fiscaux de ce placement sont repris dans cette brochure, sous la rubrique « Fiscalité ».

Garanties

Garanties en cas de vie : capital égal au nombre d'unités du fonds détenues, multiplié par la valeur d'unité au terme.

Garanties en cas de décès : prime nette investie jusqu'à la date de constitution du fonds et, ensuite, nombre d'unités du fonds détenues multiplié par la valeur d'unité.

Rendement

Il n'y a pas de rendement garanti au terme. Le rendement au terme dépend de la plus-value réalisée par le fonds AG Target+ 90 Global Infrastructure 2027. Dans l'intervalle, la valeur du fonds peut fluctuer en fonction des évolutions sur les marchés financiers.

Aucune participation bénéficiaire n'est octroyée. La valeur d'une unité dépend des actifs sous-jacents et n'est jamais garantie. Le risque financier est entièrement et à tout moment supporté par le preneur d'assurance.

Fonds AG Target+ 90 Global Infrastructure 2027 :

- Date de création du fonds : 22/12/2017
- Date d'échéance du fonds : 22/12/2027
- Objectif du fonds : au terme, paiement de minimum 90 % de la prime nette investie (hors taxe et frais d'entrée) et réalisation d'une éventuelle plus-value égale à 110 % de l'évolution de l'indice Solactive Global Infrastructure Select 40 [Price EUR].
- Valeur initiale de l'indice : cours de clôture du 22/12/2017
- Valeur finale de l'indice : moyenne arithmétique des 31 performances de l'indice à 31 dates d'observation, mensuellement réparties entre le 30/05/2025 et le 30/11/2027.
- La classe de risque du fonds AG Target+ 90 Global Infrastructure 2027 au 30/10/2017 est estimée à 3, sur une échelle de 1 à 7 [7 correspondant au risque le plus élevé]. La classe de risque est revue chaque année et peut donc évoluer avec le temps. Si votre intermédiaire vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, il devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et de votre expérience

AG Insurance se réserve le droit, en cas de circonstances exceptionnelles, de liquider le fonds AG Target+ 90 Global Infrastructure 2027 avant le terme prévu, ainsi que de modifier totalement ou partiellement le règlement de gestion. Vous trouverez de plus amples informations sur cette éventualité et ses conséquences possibles pour le preneur d'assurance dans le règlement de gestion.

Composition de l'indice

Composition de l'indice Solactive Global Infrastructure Select 40 (Price EUR) au 06/10/2017.

Nom	Poids	Nom	Poids
AGNC INVESTMENT CORP	3,69%	ENDESA SA	2,39%
STARWOOD PROPERTY TRUST INC	3,65%	SWISS PRIME SITE AG ORD	2,36%
BLACKSTONE MORTGAGE TRUST INC	3,46%	SOUTHERN COMPANY THE	2,36%
TWO HARBORS INVESTMENT CORP	3,40%	TELEFONICA SA	2,33%
MFA FINANCIAL INC	3,40%	TALLGRASS ENERGY PARTNERS LP	2,33%
BCE INC	3,03%	ENERGY CORP	2,32%
BUCKEYE PARTNERS LP	2,90%	INTER PIPELINE LTD	2,32%
TELUS CORPORATION	2,78%	IBERDROLA SA	2,29%
SINGAPORE TELECOM LTD	2,76%	NATIONAL GRID PLC	2,23%
MACQUARIE INFRASTRUCTURE CORP	2,65%	UNITED UTILITIES PLC	2,15%
SSE PLC	2,65%	ELISA OYJ	2,13%
SWISSCOM AG	2,64%	FIRSTENERGY	2,11%
FREENET	2,57%	GAS NATURAL SDG SA	2,10%
VODAFONE GROUP PLC	2,54%	PENNON GROUP PLC	2,06%
ENTERPRISE PRODUCTS PARTNERS	2,52%	TRANSURBAN GROUP	2,04%
SPECTRA ENERGY PARTNERS LP	2,50%	AURIZON HOLDINGS LTD	2,00%
CHUNGHWA TELECOM CO LTD ORD	2,49%	SUEZ	1,91%
CENTRICA PLC	2,44%	ABB LTD-REG	1,91%
SHAW COMMUNICATIONS B	2,43%	BOUYGUES SA	1,89%
FORTUM OYJ	2,42%	COMFORTDELGRO CORP LTD ORD	1,84%
		Total	100 %

Le site internet www.aginsurance.be garantit le suivi mensuel de l'évolution du fonds AG Target+ 90 Global Infrastructure 2027.

Toute importante modification future éventuelle du profil de risque ou de la valeur d'AG Target+ 90 Global Infrastructure 2027 sera également indiquée sur ce site.



AG Target+

90 Global Infrastructure 2027

AG Target+ 90 Global Infrastructure 2027 vous intéresse ?

Contactez votre intermédiaire afin de déterminer si ce placement correspond à votre profil, pour faire le meilleur choix !

Votre intermédiaire

AG Target+ est une assurance-vie individuelle [branche 23] d'AG Insurance, soumise au droit belge et liée à un fonds d'investissement. Pour toute question ou problème, vous pouvez vous adresser en premier lieu à votre intermédiaire. Toute plainte liée aux produits peut être adressée à AG Insurance s.a., service Gestion des Plaintes [customercomplaints@aginsurance.be ou tél. +32 (0)2 664 02 00], Bd. E. Jacqmain 53 à B-1000 Bruxelles. Si la solution proposée par AG Insurance ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez soumettre le différend à l'Ombudsman des Assurances [info@ombudsman.as], Square de Meeûs 35 à B-1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.



AG Insurance sa - Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849
www.aginsurance.be - Tél. +32(0)2 664 81 11
Entreprise d'assurance belge agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles
Editeur Responsable : Johan Adriaen